

Avant-propos du Haut Commissaire

En qualité d'institution mandatée pour protéger et prendre soin des réfugiés et d'autres populations déplacées à travers le monde, l'UNHCR mène ses opérations dans un environnement complexe, où des défis toujours plus nombreux viennent contrarier les efforts déployés pour venir en aide aux millions d'individus qui en ont besoin. Aujourd'hui, les problèmes auxquels nous nous employons à remédier aux côtés d'autres organisations humanitaires – la persécution, la fuite, les situations qui mettent en danger la vie des gens – sont de plus en plus souvent confondus avec des questions telles que l'immigration, le terrorisme et l'insécurité. Il en résulte une idée fautive et dangereuse au sujet des raisons pour lesquelles les gens quittent leurs foyers ainsi que des facteurs qui leur permettent d'y revenir. Nous devons nous donner pour mission de défendre le principe de l'asile pour les personnes qui en ont besoin, tout en garantissant leur droit au retour et leur capacité à regagner leur pays.

Le premier problème vient de la montée de l'intolérance dans les sociétés contemporaines. Dans bon nombre de pays, le débat rationnel est victime des assauts d'hommes politiques et de médias qui alimentent l'intolérance en rendant les gens venus d'ailleurs responsables de tous les maux de la société. L'intolérance vis-à-vis de l'« autre » est devenu un cri de ralliement populiste et nombreux sont ceux qui considèrent désormais le réfugié comme un immigrant ou comme une menace pour la sécurité. Paradoxalement, cette montée de l'intolérance et du populisme a lieu au moment où le nombre de demandeurs d'asile est bas, plus bas qu'il n'a jamais été en près de vingt-cinq ans.

Les activités de protection doivent intégrer des mesures préventives contre les tentatives de fraude et d'abus, afin de préserver la crédibilité du système d'asile. Dans le même temps, l'UNHCR doit lutter contre l'idée selon laquelle les réfugiés seraient les agents, et non les victimes, de l'insécurité et du terrorisme. Ceci demandera des efforts de défense de la cause soutenus et des interventions de protection rapides, deux objectifs que j'ai inscrits au nombre de mes priorités pour le Haut Commissariat en 2006.

Pour préserver l'asile, il faut être en mesure de trouver les individus qui ont réellement besoin d'une protection et que des flux migratoires complexes dissimulent. La difficulté de repérer ces individus augmente avec leur nombre et avec les risques qu'ils sont prêts à prendre, comme nous l'avons vu en Méditerranée ou dans le Golfe d'Aden. Et la tâche devient impossible lorsque des groupes mixtes n'ont pas la possibilité d'accéder physiquement aux procédures d'asile ou de détermination du statut de réfugié. L'an prochain, l'UNHCR coopérera étroitement avec les gouvernements afin de les épauler dans leurs efforts pour améliorer l'enregistrement et l'examen individuel des cas.

Un troisième défi est dû à l'absence de lien efficace entre les secours d'urgence et le développement. C'est un problème qui ne date pas d'hier mais qui nuit considérablement aux efforts que nous déployons pour mettre en œuvre des solutions authentiquement durables en faveur des réfugiés et des autres personnes relevant de notre compétence. Tant que la paix et le redressement économique ne sont pas solidement ancrés dans un pays qui se remet d'un conflit, la pérennité des retours de population est sujette à caution.

En vue de combler cette lacune, l'UNHCR s'emploie, de concert avec les acteurs du développement, à garantir la prise en compte des personnes relevant de sa compétence dans les opérations nationales de planification du développement. En Afghanistan, au Soudan, au Libéria et en Somalie, par exemple, les solutions durables en faveur des réfugiés et des autres déplacés font partie intégrante des stratégies de redressement que le Groupe des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale s'attachent conjointement à promouvoir. L'UNHCR collabore également avec le PNUD et d'autres partenaires afin d'aider les personnes qui relèvent de sa compétence à devenir plus productives et plus autonomes pendant la période où elles sont déplacées et après leur retour.

La famille des Nations Unies a pris une importante mesure pour faire face aux problèmes de déplacement interne en septembre 2005, lorsque les membres du Comité permanent interorganisations se sont entendus sur le principe d'une délimitation claire des responsabilités dans le cadre de l'action concertée. L'UNHCR a été chargé de diriger l'intervention dans les secteurs de la protection, de la gestion et de la coordination des camps, et des abris de secours. Notre engagement auprès des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays sera soumis à deux conditions – il faut premièrement que les populations touchées conservent le droit de solliciter l'asile et d'en bénéficier, et ensuite que les fonds consacrés aux déplacés ne soient pas prélevés sur ceux destinés à nos activités fondamentales en faveur des réfugiés. Le nouvel accord doit être mis en œuvre en 2006 et le Haut Commissariat s'engage à le soutenir sans réserve.

L'intensification de notre engagement dans les situations de déplacement interne met en évidence la nécessité de disposer de solides capacités d'intervention en cas d'urgence. Nous nous sommes donné pour objectif opérationnel d'être en mesure, d'ici la fin de l'année 2006, de faire face avec rapidité et efficacité à des situations imprévues accompagnées de mouvements de population comptant jusqu'à 500 000 personnes.



Soudan : le Haut Commissaire António Guterres avec des enfants déplacés au camp de Riyad, situé au Darfour occidental. UNHCR/H. Caux

En 2006, l'une des priorités consistera à préserver la stabilité financière à laquelle l'Organisation est parvenue au cours des dernières années. Les financements prévisibles ont une importance cruciale à cet égard, puisqu'ils évitent les mesures de programmation prises en fin d'année, qui ont invariablement et directement des effets négatifs sur les populations dont nous nous occupons. Le Budget annuel de 2006 est plus conséquent que celui de 2005, principalement en raison de l'intégration des programmes spéciaux au Burundi et au Tchad. Néanmoins, nous avons fait preuve et nous continuerons de faire preuve de rigueur dans la hiérarchisation des activités et dans la limitation des dépenses.

Je profite de cette occasion pour remercier les donateurs sur lesquels nous comptons chaque année et pour leur dire à quel point il est indispensable qu'ils continuent de nous témoigner leur soutien. L'un de mes objectifs à plus long terme est d'élargir notre base de financement en y intégrant de nouveaux pays donateurs et en accordant davantage d'attention aux financements des entreprises et du secteur privé en général.

Attendant beaucoup de cette première année à la tête du Haut Commissariat, je suis totalement acquis à la cause d'une organisation qui témoigne d'une vision et qui produise des résultats. Nous avons entrepris une réforme des structures et des procédures qui nous permettra d'apporter plus efficacement une protection et une aide aux gens sur lesquels nous veillons. La création du poste de Haut Commissaire assistant chargé de la protection, l'intégration des initiatives Convention Plus et l'ouverture d'un service de réinstallation sont des pas importants dans cette direction.

Nous avons eu recours aux Objectifs stratégiques globaux de 2006 pour fixer des indicateurs de résultats mesurables dans les opérations, dans la protection et dans la gestion. Nous ne pouvons tolérer les niveaux d'accès aux supports éducatifs sur le VIH/SIDA et les taux de malnutrition observés dans de nombreux camps, par exemple ; de même, il est inadmissible qu'une opération ne dispose pas de procédures pour intervenir face à la violence sexuelle et sexiste. Nous avons inscrit ces problèmes et d'autres questions spécifiques au nombre de nos priorités absolues pour l'année 2006 et j'ai prié les cadres de concentrer leur attention et les allocations de ressources dans ces domaines. L'adoption d'indicateurs de résultats clairs entraînera plus de responsabilité et de transparence, au sein de l'Organisation et vis-à-vis de la communauté des donateurs.

Je suis également déterminé à instituer un système de gestion axée sur les résultats doté d'objectifs clairs et un cadre de suivi des responsabilités s'appliquant à l'ensemble de l'Organisation. Nous avons d'ores et déjà introduit un certain nombre d'éléments s'y rapportant et nous en mettrons en œuvre d'autres, tout en appliquant des mesures destinées à favoriser une culture de la transparence. Des dispositions ont été prises pour garantir l'indépendance du Bureau de l'Inspecteur général, qui sera renforcé en 2006.

Le présent Appel global expose nos priorités pour l'année à venir. Il est important de réaffirmer que l'UNHCR travaille par-dessus tout pour sauvegarder l'institution de l'asile ainsi que le droit des réfugiés à avoir un endroit où ils se sentent chez eux. En relevant ce défi, l'on améliorera durablement l'existence de millions d'individus.

Je vous remercie du soutien financier que vous continuez à nous accorder.


 António Guterres

Appel global 2006 de l'UNHCR